

Réviser l'indicateur « valorisation Beurre-Poudre » du Cniel pour refléter les réalités de 2011 et la stratégie de croissance de la filière à travers une référence interprofessionnelle

La Fédération Nationale des Coopératives Laitières (FNCL) souhaite que le Cniel révisé l'indicateur « valorisation Beurre-Poudre » pour qu'il reflète les conditions réelles des activités de séchage et des marchés internationaux.

Elle rappelle que les coopératives ont pour objectif d'accompagner le développement de la production laitière, qui est souhaitée par leurs adhérents dans le cadre de la suppression des quotas.

Elle motive sa demande par la nécessité de disposer d'un indicateur adapté à la stratégie des coopératives laitières pour la conquête de nouveaux marchés.

Elle souhaite que l'interprofession mène cette révision pour répondre aux exigences de transparence et d'objectivité nécessaires au bon fonctionnement des relations entre les acteurs de la filière laitière.

Elle fonde sa démarche sur les éléments suivants :

- 1- La Politique Agricole Commune ne joue plus son rôle régulateur sur les marchés. Les entreprises sont directement impactées par l'hyper volatilité des cours sans l'effet compensatoire des outils d'intervention ou des restitutions.
- 2- L'indicateur intègre des éléments financiers que l'on ne retrouve pas dans les chiffres d'affaires des entreprises et qui sont liés au différentiel entre les prix des contrats et les montants réellement facturés. Ce différentiel, qui est structurellement défavorable aux transformateurs sur une longue période, s'accroît avec l'augmentation de la volatilité.
- 3- Une augmentation de la production laitière est attendue. Elle nécessite, dès aujourd'hui, des investissements en outils de séchage que les coopératives sont en train d'expertiser et de décider. L'indicateur « valorisation Beurre-Poudre » doit intégrer des coûts d'investissement et d'exploitation de ces outils plus proches des réalités de 2011 :
 - o L'indicateur actuel sous-évalue le nombre de collaborateurs par unité de séchage. Une unité de séchage qui employait 20 personnes en 2002 pour de la poudre de lait destinée à la consommation animale et livrée en vrac en citernes, en emploie aujourd'hui 25 pour de la poudre de lait destinée à la consommation humaine et répondant à des cahiers des charges spécifiques.
 - o La masse salariale unitaire pour l'unité de séchage est supérieure de 34% dans la réalité à la masse salariale unitaire prise en compte aujourd'hui dans l'indicateur.
 - o Les coûts d'ensachage, amortissements inclus, sont supérieurs de 110% dans la réalité aux coûts d'ensachage pris en compte aujourd'hui dans l'indicateur.
- 4- Les coopératives ont pour impérieuse nécessité de rechercher l'équilibre offre-demande, y compris et surtout en phase de croissance. Afin de préserver leurs activités sur le marché intérieur, elles doivent améliorer leurs exportations et leur développement à l'international. Pour gérer les volumes produits au plus près de ces débouchés, elles vont mettre en application le principe « volumes/prix différenciés ». L'indicateur doit donc refléter les conditions de marchés vers lesquels les volumes supplémentaires sont commercialisés.

* * *